

AIDE-MÉMOIRE

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR DANS LE CADRE DE VOTRE DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE À TITRE D'IPS

Voici la liste des documents requis pour l'étude d'un dossier de demande de reconnaissance d'équivalence de formation à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Pour de plus amples renseignements sur les exigences liées à chaque document, veuillez vous référer à la section « Infirmière praticienne diplômée hors Québec » de notre site Web.

À noter qu'il est possible que nous effectuions une vérification de l'authenticité de ces documents auprès de l'établissement ou de l'organisme émetteur.

Documents requis au dossier

- Attestation(s) de participation à des activités de formation continue effectuées au cours des trois dernières années, le cas échéant
- Documents scolaires pour chaque formation de deuxième cycle que vous souhaitez faire valoir :
 - Formulaire *Attestation du programme d'études de deuxième cycle* OU *Attestation du programme d'études de deuxième cycle en santé mentale*
 - Description de programme
 - Description des stages (c'est-à-dire une liste de tous les stages qui comprend le milieu du stage, les types de clientèles vues et le nombre d'heures associées à chacun des stages)
 - Relevé de notes officiel
 - Photocopie des rapports ou journaux de stage, si disponibles
- Formulaire(s) *Attestation d'enregistrement*
- Documents concernant votre expérience professionnelle pour chaque emploi d'IPS que vous souhaitez faire valoir :
 - Formulaire(s) *Attestation d'expérience professionnelle à titre d'IPS*, le cas échéant
 - Description de poste
 - Lettre de référence
- Formulaire(s) *Attestation d'expérience professionnelle à titre d'infirmière ou d'infirmier* pour chaque emploi à ce titre au cours des cinq dernières années